

M A I R I E

D E

BASSUSSARRY

64200

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2015

L'an deux mil quinze, et le vingt-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 septembre 2015, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Etcheverry, Recart, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Yaouanc (procuration à Mme Bonzon), M. Bigoteau, David (procuration à M. Bigé) et Dallet.

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 juillet 2015

M. Sorhais fait remarquer qu'il conviendrait d'ajouter la question avant de rapporter la réponse.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOURAdministration Générale :**1°/ Autorisation de signer une convention avec ERDF**

Adopté à l'unanimité

2°/ Autorisation de signer une convention avec GrDF

Adopté à l'unanimité

3°/ Autorisation de signer un avenant à la convention SFR

Adopté à l'unanimité

4°/ Retrait de la communauté Sud Pays basque du syndicat AEP URA

Adopté à l'unanimité

5°/ Retrait de la communauté Sud Pays basque du syndicat Assainissement collectif et non collectif URA

Adopté à l'unanimité

Signature

Cachet



Finances :

6°/ Décision modificative de crédits n° 3 (BG)

Adopté à l'unanimité

Urbanisme :

7°/ Dénomination de la voie interne du Domaine d'Agian

Adopté à l'unanimité

8°/ Convention d'échange de données avec l'EPFL et la CC Errobi

Adopté à l'unanimité

Affaires sociales :

9°/ Suppression de postes

Adopté à l'unanimité

10°/ Création de postes

Adopté à l'unanimité

11°/ Augmentation de temps de travail

Adopté à l'unanimité

12°/ Mise à jour du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- *Question de M. Sorhais : Migrants*

« La période d'évangélisation, de colonisation parfois abusive puis de fourniture d'armes à ces pays africains ont contribué aux troubles que nous connaissons aujourd'hui.

Nos Rafales ne constituent pas La solution.

Des réfugiés – demandeurs d'asile ont besoin de chaleur humaine et d'un toit.
Ils représentent en Europe 0,10 % de la population française.

Êtes-vous d'accord pour accueillir une ou deux familles dans notre ancienne Mairie, symbole de liberté et fraternité, transformée en bibliothèque (désaffectée) .

Je trouverai sans problème des bénévoles pour m'aider à les intégrer.

Retournés chez eux, ces migrants seront nos meilleurs ambassadeurs.

Notre attitude sera le meilleur rempart contre Daech et ses fanatiques »

Le Maire rappelle que l'accueil des migrants ne doit pas se faire sans organisation. Une note de l'état à ce sujet a sensibilisé les élus sur ce point. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques va mettre en place un référent auquel la commune pourrait s'adresser.

Concernant Bassussarry, certes il y a l'ancienne mairie, mais elle n'est pas équipée en logement et par ailleurs il comprendrait que des personnes souvent en situation délicate, demandeuses de logement dans l'urgence, comme il en a eu dernièrement le cas avec une maman seule avec ses enfants, trouveraient anormal d'être mises de côté. ~~de Bassussarry~~

Il pense que Bassussarry pourra éventuellement intervenir plus tard sur un plan financier dont on reparlera s'il y a lieu.

- *Question de M. Gony : Rugby*

« L'accord de principe du nouveau terrain de rugby étant effective entre les Mairies de Bassussarry et Arcangues, serait-il possible de savoir où en est l'étude de faisabilité et quelle est la date probable de commencement des travaux ?

De même où en est le projet évoqué le 11 mai de mini - trinquet éducatif ? »

Les communes, suite aux réunions techniques, s'étaient entendues pour réaliser un nouveau terrain aux dimensions réglementaires. Un bureau d'étude a été missionné pour mener à bien ce dossier. L'étude a démontré que le projet devait empiéter sur un terrain situé sur la commune d'Arcangues, liée par une convention avec la Région pour le laisser en espace naturel. La commune d'Arcangues, après avoir demandé de revoir partiellement cette convention, nous a confirmé que ceci n'était pas possible. C'est la raison pour laquelle un terrain plus petit non réglementaire, mais qui a priori répond aux besoins du club est à l'étude.

- *Question de Mme Vigier : station d'épuration*

« La station d'épuration d'Arcangues – Bassussarry connaît des problèmes de dysfonctionnement. Certaines membranes se colmatent anormalement. Bien que sous garantie, la Municipalité ne peut se retourner contre son fournisseur qui a fermé boutique. Cette panne nous expose à un éventuel blocage du PLU sur simple décision de la Police de l'Eau. Celle-ci peut nous interdire de délivrer de nouveaux permis de construire aussi longtemps que la station ne fonctionnera pas correctement.

Un procès gagné contre ce fournisseur défaillant permettrait à la commune de toucher de l'argent d'un fonds de garantie nécessaire à la réparation des membranes. Changer les membranes suffira-t-il à résoudre ce problème de concept ou bien envisagez-vous des travaux bien plus importants ? La date du procès est-elle connue ? »

Le Maire demande à Michel Klisz de s'exprimer sur ce point, compte tenu qu'il l'a mandaté pour suivre l'évolution du dossier. Monsieur Klisz fait le rapport suivant :

« Suite au dysfonctionnement de la station d'épuration Bassussarry Arcangues, le syndicat intercommunal URA, propriétaire et maître d'ouvrage, a décidé d'engager un référé expertise auprès du Tribunal de PAU.

Un expert judiciaire a été nommé et des réunions d'expertise contradictoires ont eu lieu sur le site avec mise en cause du fabricant, du concepteur, du maître d'œuvre, des constructeurs de l'exploitant, de leurs assureurs. Il s'agira de déterminer les origines du désordre, les coûts de réparation et les responsabilités.

Au dépôt du rapport d'expertise, le tribunal pourra statuer. Pour les besoins de l'expertise et afin d'améliorer cette situation à court terme, le syndicat URA a d'ores et déjà engagé à ses frais le remplacement d'une partie des modules de filtration constitués de membranes planes obstruées. »

Le Maire rappelle donc que ce n'est pas la commune qui est propriétaire car celle-ci a délégué ces compétences au syndicat URA depuis plus de 20 ans et que le Président du syndicat URA suit ce problème en concertation avec les services de l'Etat. A court terme, ce problème ne devrait pas empêcher le développement des communes d'Arcangues et Bassussarry.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 15.

Bassussarry, le 30 septembre 2015
Le Maire

